

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V. 369 Vœu relatif à la politique d'enseignement musical à Paris rattaché à la délibération 2015 DAC 640 : Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la politique ambitieuse menée par la Ville de Paris depuis 2001 en soutien à un enseignement musical de qualité et ouvert au plus grand nombre ;

Considérant la demande toujours grandissante des familles parisiennes d'accès, pour leurs enfants, à l'enseignement musical, notamment au sein des conservatoires parisiens et la nécessité pour la ville d'étoffer l'offre actuelle dans l'attente de la construction ou de l'agrandissement des conservatoires ;

Considérant la feuille de route du Premier Adjoint à la Maire de Paris en charge de la culture sur la future mise en place d'un plan d'éveil musical qui indique que « les enfants scolarisés à Paris bénéficient d'une initiation musicale de qualité, assurée par les Professeurs de la Ville de Paris, les conservatoires et les écoles de musique associatives, tout en permettant à ceux qui le souhaitent de poursuivre une pratique musicale dans un conservatoire ou un centre d'animation en multipliant les passerelles possibles » ;

Considérant l'engagement de l'exécutif et la mise en place du comité de pilotage sur la réforme des conservatoires qui s'est réuni le 5 novembre dernier ;

Considérant le vœu du groupe Radical de Gauche Centre et Indépendants déposé au Conseil de Paris de juillet 2014 et adopté à l'unanimité ;

Considérant la délibération 2015 DAC 640 qui marque l'évolution en faveur du développement du partenariat des conservatoires avec les centres d'animation, tel que cela avait été demandé par les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ;

Sur proposition de MM. Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et des élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Proposent :

- que soit étudiée la création par la Ville de Paris d'un label « équivalent conservatoire » permettant à ces structures, si elles répondent à un ensemble de critères précis, de prodiguer des enseignements artistiques équivalent à ceux des conservatoires parisiens.